

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 Février 2021 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 11 Février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BONNET Matthias, BOUILLER Dylan, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, POITOU Michel, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Secrétaire : MARTIN Alexandra

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac intervient afin de présenter au conseil municipal les différentes compétences de l'agglomération (obligatoires, optionnelles, facultatives) et répond aux questions des élus.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Paiement extension "communications électroniques" Chemin des Grandes Vignes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous avons fait réaliser par le SDEG16 l'extension du réseau de communications électroniques Chemin des Grandes Vignes.

Le conseil municipal, après délibération, décide de payer, au SDEG16, cette dépense relative aux communications électroniques sous forme de fonds de concours imputé en section d'investissement

2- Remboursement suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes (COVID-19)

Monsieur le Maire expose que le contrat de location de la salle des fêtes établi au nom de Monsieur Abel GENERAUX pour le compte de l'Amicale Bouliste de Soyaux pour la date du 20/03/2020 au 23/03/2020 a dû faire l'objet d'une annulation suite aux mesures restrictives à adopter (pandémie du COVID-19).

Aucune date ultérieure ne pouvant convenir à Monsieur Abel GENERAUX et à la Mairie de Foussignac, le contrat de location est annulé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de l'acompte de 125 € versé par Monsieur Abel GENERAUX pour le compte de L'amicale bouliste de Soyaux.

3- Classement en voirie communale - Impasse des Truffiers

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2020-10-01 en date du 17/12/2020 le conseil municipal l'a autorisé à signer l'acte notarié validant la rétrocession à la commune de la voirie cadastrée ZH213 et ZH223 desservant 3 parcelles appartenant à :

- Monsieur et Madame GALLUZZO-GIORDANO Eric
- Monsieur Vivien BISSON et Madame Lucie LYS
- Monsieur et Madame Bastien MARTIN

Il expose que cet acte a été signé en l'office de Maître TATER le 13/01/2021.

Le conseil municipal, après délibération, décide de classer en voirie communale la voirie cadastrée ZH213 et ZH223 et de la nommer VC137 "Impasse des Truffiers"

4- Délibération pour dénomination d'une voie publique

Considérant l'obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies et à la numérotation des habitations,

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des administrés (service d'urgence, pompiers, gendarmerie...) et l'efficacité des services (la poste, erdf...) grâce à une localisation exacte des habitations il est impératif de créer des adresses précises, normalisées et non redondantes.

Le Conseil Municipal,

- Décide de procéder à la dénomination des voies de la commune et des numéros des habitations,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Un courrier sera adressé à toutes les personnes concernées par un changement de numéro ou d'adresse. En cas de changement de numéro, la commune prendra à sa charge l'achat et la pose des plaques.

5- Révision de la carte communale

Monsieur le Maire expose que la carte communale de la Commune de Foussignac a été approuvée le 03/05/2007, depuis cette date aucune procédure n'a été engagée.

La Société BRASTAAD dispose actuellement de chais de stockage, localisés sur les quais de Jarnac. Ces derniers ne répondant plus aux normes de sécurité, la DREAL demande à ce que la Société délocalise son activité de stockage le plus rapidement possible.

La Société souhaiterait redéployer cette activité sur la Commune de Foussignac où elle possède déjà des chais aux Petites Brunetières. Ce projet permettrait à la fois de délocaliser les activités présentes en centre-ville de Jarnac et d'augmenter les capacités de stockage, consécutives à l'augmentation des droits à planter.

Les terrains pressentis sont actuellement classés en secteur non constructible dans la carte communale de Foussignac, ce qui est incompatible avec le projet de Monsieur BRASTAAD, qui relève d'une activité industrielle.

Monsieur le Maire a adressé à Monsieur le Président de Grand Cognac un courrier demandant la révision de notre carte communale. Le début de la procédure est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

6- Rapport des commissions

- Les travaux de réfection de la toiture de l'église et du local commercial sont prévus pour le mois de mars
- Une horloge de programmation a été installée sur la chaudière de la salle des fêtes.
- Le devis du nettoyeur haute pression sera envoyé à VITIDIS pour un achat après le vote du budget.
- Monsieur PRUNIER et l'adjoint technique se sont rendus à la mairie de Genté afin d'assister à une démonstration de l'utilisation d'un désherbeur rotatif, cet achat sera prévu au Budget 2021.
- Un rendez-vous est fixé à vendredi avec l'entreprise MALTESE de Rouillac pour un devis de remplacement du carrelage de la salle des fêtes.
- Il faudra réfléchir à moderniser le hall de la salle des fêtes (peinture, changement d'huissieries ?)
- Suite au contrôle périodique de nos installations électriques, un devis a été signé avec ART ELEC de Triac-Lautrait afin de mettre aux normes les points soulignés par ALPES CONTROLE.
- Nous avons recontacté Monsieur BECUE, responsable des travaux mutualisés de voiries pour Grand Cognac afin qu'il constate que l'enrobé de la Rue du Chai des Pères, malgré une seconde intervention de l'entreprise COLAS se dégrade anormalement.
- Les travaux de la route de Jarnac sont commencés depuis le 4 janvier. La SAUR a repris tous les branchements d'eau potable des riverains et l'entreprise EUROVIA a entamé les bordures et pavés depuis le mardi 19 janvier. Le chantier a pris une semaine de retard à cause de la pluie en février. La déviation mise en place a favorisé une dégradation importante de la Rue de la Beausse. Dès que les travaux seront terminés nous effectueront un enrobé.
- Les enrobés de l'Impasse du Puits à Ransanne et du Chemin Vert à Cors seront réalisés lorsque l'entreprise EUROVIA fera l'enrobé de la Route de Jarnac.
- Les agents communaux encadrés par Monsieur POITOU ont procédé au rangement de l'annexe de la salle des associations qui en avait grandement besoin et à la pose de nouvelles étagères dans la salle des archives.
- Monsieur Benoît BROUILLET notre nouvel agent technique a suivi une formation de deux jours pour la conduite de la nacelle. Cette formation a été mutualisée avec les communes des Métairies et de Mons/Oradour.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BOUCARD, géomètre, a déposé un Certificat d'Urbanisme pour diviser les parcelles AA255-257-259 en 12 lots.

7- Questions diverses

- Monsieur le Maire expose que les provisions sur charges mensuelles des locataires du logement du Multiple Rural et du local professionnel sont annulées à compter du 01/01/2021, le remboursement de la taxe d'ordures ménagères par les locataires se fera annuellement sur présentation par le bailleur de la taxe foncière de l'année en cours.
- Le conseil municipal décide de demander au cabinet SG INFRA de retravailler les propositions d'aménagement de la Route de Bourras
- Monsieur le Maire demande à Monsieur PINARD Laurent d'étudier une proposition de système de sauvegarde informatique proposée par l'ATD16
- Les élections Départementales et Régionales se tiendront les 13 et 20 juin 2021, les membres de la commission de contrôle des listes électorales de Foussignac ont été désignés par Madame La Préfète, cette commission est composée de deux conseillers municipaux, d'un représentant du Tribunal de Grande Instance et d'un représentant de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.

